

Reversion : règles du jeu Master de Science politique

Attention, cette année 2020-21 est marquée par un changement de maquette des cursus. Si vous étiez étudiant.e au département en 2019-20 et **si vous n'avez pas validé 100% de votre année d'inscription l'an passé, la réversion vous concerne.**

Les démarches sont urgentes et sont votre responsabilité. Elles déterminent quels cours du nouveau cursus il vous reste à valider cette année. Elles doivent être effectuées de préférence avant la rentrée des cours (14 ou 21/9) **et dans tous les cas avant le 26 septembre impérativement.**

- 1) identifiez le cas de figure dans lequel vous vous trouvez à l'aide des indications ci-dessous
- 2) au besoin, présentez-vous à une permanence de réversion avant la date limite du 26/9.

Dates des permanences :

Responsables de la reversion : Violaine Roussel et Médéric Martin-Mazé

Permanences de Médéric Martin-Mazé :

En présentiel les lundis 7, 14 et 21 septembre de 15 heures à 16 heures. Se présenter devant la salle des enseignant-es.

Permanences de Violaine Roussel :

En ligne : le 9 septembre, 15-17h sur rendez-vous pris au préalable, à l'adresse vroussel@univ-paris8.fr

En ligne : le 11 septembre, 15-17h sur rendez-vous pris au préalable, à l'adresse vroussel@univ-paris8.fr

En présentiel : le 15 septembre, 9h30-11h, au département (sans rendez-vous)

En présentiel : le 22 septembre, 9h30-11h, au département (sans rendez-vous)

Les demandes de réversion ne seront pas traitées par email.

Les deux parcours du master préexistants sont maintenus mais changent légèrement d'intitulé. Vous serez automatiquement reversé.es dans le parcours correspondant à votre formation antérieure. Le 3e parcours « Culture et politique » concerne uniquement les personnes qui débutent leur cursus en 2020-21. Il n'est pas possible de changer de parcours à la faveur de la reversion.

Si vous avez validé un semestre intégralement en 2019-20 et si vous n'avez rien validé l'an dernier dans l'autre semestre, vous êtes reversé automatiquement dans le nouveau cursus : le semestre validé est acquis dans le nouveau cursus, il vous reste à valider le semestre non acquis en suivant les cours du nouveau cursus.

Vos cours acquis antérieurement ont été validés dans le nouveau système suivant un mécanisme de correspondance avec les nouveaux cours. Attention, certains cours ont disparu du cursus, d'autres ont changé de semestre, d'autres encore sont entièrement nouveaux. Les correspondances ne concernent pas toujours les cours dont les intitulés semblent les plus proches (pour des raisons de contrainte technique) => Ce qui importe est que le nombre total

des ECTS que vous aviez validés vous reste bien acquis dans le nouveau système. Si vous observez une anomalie en la matière (= une perte d'ECTS), rendez-vous aux permanences de réversion munie de vos relevés de notes.

Les reversion sont automatisées, sauf dans les cas suivants :

- Pour les étudiant.es qui ont validé l'EC « Bibliothèque décoloniale » du département de philosophie, une reversion manuelle est nécessaire : contactez les responsables de la reversion lors de l'une des permanences prévues, avec le relevé de notes indiquant votre note pour ce cours ;
- Pour les étudiant.es qui ont validé des EC extérieurs à notre département avant septembre 2019, la reversion n'est pas automatique : contactez les responsables de la reversion lors de l'une des permanences prévues, avec les relevés de notes indiquant les notes correspondant à ces cours ;
- Pour les étudiant.es qui auraient validé le *paper* de M1 sans avoir validé tout le 2^e semestre de M1, une correction manuelle de la reversion est à opérer pour éviter la perte d'ECTS : rendez-vous à une permanence de reversion.

<p>Rendez-vous aux permanences de reversion <u>munie de vos relevés de notes</u> pour toute anomalie concernant vos ECTS, difficulté d'IP web liée au changement de cursus, ou pour toute question concernant la reversion.</p>
--